

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20230908_P_092
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Bâtiments – Voiries – SIG

Objet : Signature d'un acte spécial de sous traitance pour les travaux de voirie 2023.

Le Président,

N° 20230908_P_092

Décide

De signer un acte spécial de sous traitance au marché :

- Mandataire du marché : **BROC TRAVAUX ROUTIERS**
- Pour les travaux du programme de voirie d'intérêt communautaire 2023

Pour la réalisation des prestations suivantes :

- **Signalisation horizontale – Glissières de sécurité**

D'un montant maximum de :

- **5 000.00 € HT en paiement direct**

L'entreprise sous-traitante désignée :

**AXIMUM SECURITE LYON
24, Rue du Lyonnais
69800 Saint-Priest**

Les autres modalités relatives aux conditions de paiement restent inchangées.

OBJET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 8 septembre 2023

Le Président,

Frédéric CIRQUET



AR Prefecture

043-244301131-20230908-20230908_P_092-AU
Reçu le 14/09/2023